

PRÉAVIS N° 173/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2019

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 223'359.- au budget 2019, compensés à hauteur de CHF 199'359.-, soit un montant net de CHF 24'000.-

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service informatique et population : un dépassement lié au remplacement du matériel informatique endommagé suite à l'incendie du 14 juin 2019 ;
- Service industriels : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement d'une ressource temporaire en lien avec la réalisation des plans du réseau d'eau du Service Intercommunal des Eaux de Chéserey-Grens-Eysins (SIECGE), ainsi que la mise à niveau de diverses informations dans le Système d'informations du territoire (SIT) ;

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2019.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1. Service informatique et population

Achats matériel et logiciel

L'incendie qui s'est déclaré le 14 juin 2019 dans le local informatique du Château 10, a totalement endommagé le matériel informatique qui s'y trouvait (matériel utilisé pour les sauvegardes quotidiennes des données informatiques, le serveur de secours pour la téléphonie, les équipements réseaux pour le branchement des PC du Château 10).

Le montant des achats pour le remplacement du matériel endommagé se monte à CHF 97'000.- et se présente ainsi :

- CHF 54'000.- pour les équipements de sauvegarde (achat immédiat) ;
- CHF 32'000.- pour le remplacement d'autres équipements (swichs et téléphonie) ;
- CHF 11'000.- pour du matériel provisoire (CHF 5'000.- pour du câblage provisoire et CHF 3'000.- mensuellement pour le backup cloud pendant 2 mois).

Un remboursement de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) a été estimé à hauteur CHF 73'000.-.

Il en résulte donc un dépassement de CHF 24'000.-

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
190.3117.00	118'250.-	215'250.-	97'000.-	73'000.-	24'000.-

2.2. Services industriels

Personnel temporaire

Les Services industriels font appel à une ressource spécialisée afin d'assurer la réalisation des plans du réseau d'eau du SIECGE (CHF 45'000.-), ainsi que pour assurer la mise à niveau de diverses informations dans le SIT (CHF 81'359.-).

Cette ressource sera utilisée pour une durée limitée (déterminée) et pourra évoluer dans le temps.

Ce dépassement est entièrement compensé : la partie réalisation des plans est refacturée au SIECGE (contrat total d'exploitation signé avec le SIECGE), alors que les coûts inhérents à la mise à niveau des informations dans le SIT sont couverts par un solde de poste ouvert non pourvu à ce jour et porté au budget 2019 (natures de comptes N° 3011, 3030, 3040, 3050, 3051).

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
800.3080.00	0.-	126'359.-	126'359.-	126'359.-	0.-

3. Incidences financières

Le montant total des crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis se monte à CHF 223'359.-, compensé à hauteur de CHF 199'359.-, soit un montant net de CHF 24'000.-.

Précisons que les calculs ont été effectués à partir de la situation à la fin du mois de juin 2019. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits budgétaires supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2019.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 173/2019 concernant « les crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2019 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire au Service informatique et population de CHF 97'000.-, crédit partiellement compensé comme suit :

N° 190.3117.00 – <i>Achats matériel et logiciel informatique</i>	CHF	97'000.-
Compensé par :		
N° 190.4363.00 – <i>Remboursement de dommage</i>	CHF	-73'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	24'000.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services industriels de CHF 126'359.-, crédit entièrement compensé comme suit :

N° 800.3080.00 – <i>Personnel temporaire</i>	CHF	126'359.-
Compensé par:		
N° 800.4399.01 – <i>Prestations sous-traitance SIECGE</i>	CHF	-45'000.-
N° 800.3011.00 à 800.3051.00 ¹ – <i>Traitements et charges sociales</i>	CHF	-81'359.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

¹ excepté 800.3012.00 Personnel auxiliaire

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 juillet 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P. - François Umiglia